

## **Intervention de la Représentation permanente de la Belgique**

### **Débat général**

#### **45<sup>ème</sup> Réunion du Conseil exécutif**

**26 septembre 2014**

Monsieur le Président,

La Belgique soutient entièrement la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence en exercice et prononcée par la délégation de l'Italie.

La Belgique commémorera à Ypres, dans quelques mois, la tragédie que fût la première utilisation massive de gaz de chlore.

La Belgique est profondément choquée par l'usage systématique et répété de chlore rapporté par la mission d'établissement des faits envoyée en Syrie par le Directeur général.

La Belgique souhaite que les responsabilités soient clairement établies sur base des constatations effectuées par cette mission, et que les mesures qui s'imposent soient prises en application de la Convention, pour la préservation de l'intégrité de celle-ci et du régime qu'elle établit pour tous les Etats parties.

La Belgique souhaite qu'à cette fin, la mission d'établissement des faits, en ce compris au plan de la justice pénale internationale, se poursuive de manière à collecter tout complément d'information non encore recueilli. Nous nous prononçons également en faveur de la conservation, par l'OIAC, qui possède à cet effet toute l'expertise nécessaire, des échantillons qui lui ont été remis suite aux enquêtes déjà effectuées ainsi que de tout élément complémentaire qui pourrait encore être collecté.

La Belgique considère qu'il est prioritaire d'assurer la pleine et entière application de la Convention de manière à prévenir tout nouveau recours à des armes chimiques.

Je vous prie de bien vouloir diffuser cette intervention comme un document officiel de cette 45<sup>ème</sup> réunion du Conseil exécutif.

Je vous remercie de votre attention.